



PRIME DE LANGUE

Certains agents n'ont pas été avisés qu'ils ne percevaient plus leur prime de langue car leur constat était échu. Les managers de secteur devaient aviser les agents concernés. Force est de constater que cela n'a pas été fait sur tous les secteurs.

Notre délégation avait pourtant demandé en RPX qu'un recensement soit fait, ce qui aurait permis à l'ensemble des agents concernés de savoir qu'ils devaient repasser leur constat. C'est pourquoi, **la délégation SUD-Rail a déposé une Demande de Concertation Immédiate.**

La DETA nous a informé qu'un **recensement exhaustif des agents de l'établissement touchant la prime de langue avait été réalisé (ASCT compris) et qu'un suivi avait été mis en place.**

Les agents seront désormais avisés 3 mois avant l'échéance de leur constat et il leur sera demandé s'ils souhaitent le repasser.

Concernant les agents ayant passé tardivement leur constat car ils n'avaient pas été avisés par leur manager de secteur, la délégation SUD-Rail a obtenu que leur prime leur soit versée avec effet rétroactif.

Pour rappel, les gares éligibles à la prime de langue sont :

- PVIF de Goussainville
- Stade de France
- Paris Gare de Lyon
- Yerres
- Melun
- Fontainebleau



En cas de difficultés, n'hésitez à vous rapprocher d'un représentant SUD-Rail.

Vos élus RPX



Radia LOOITA BASSIER
07.69.58.33.12



Yussuf Frédéric AGBO
07.78.25.48.81



Céline DAUPHIN
07.77.78.72.18



Brahim BENRAMDAN
06.12.31.77.52



Karima MOULA
06.27.99.79.49



Huseyin BESKEN
06.20.49.40.89



Sud Rail Pse



sudrailpse.org

PARIS
Sud
Rail
EST

Appli. Sud Rail Pse

disponible android et iOS